




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-197**

Séance publique du

29 juin 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220629- lmc1215210-DE-1-1
Date de signature : 04/07/2022
Date de réception : lundi 4 juillet 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : DEMANDE DE SOUTIEN AU TITRE DU PLAN DE RELANCE 2022-DRAC PACA POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE

Le 29 juin 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 23 juin 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Dominique AUGÉY à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Claudie HUBERT, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

[Retour de Madame le Maire, qui préside à nouveau la séance.](#)



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2022

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DEMANDE DE SOUTIEN AU TITRE DU PLAN DE RELANCE 2022-DRAC PACA
POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

En 2021, le Théâtre du Bois de l'Aune a bénéficié d'une aide exceptionnelle dans le cadre du Plan de relance au titre du dispositif « Relançons l'été ».

Pour l'exercice 2022, 17 M€ seront à nouveau mobilisés pour le spectacle vivant en région au titre du Plan de relance. Ces crédits ont été répartis entre les DRAC et DAC sur une base proportionnelle au nombre d'habitants de chaque région, avec un effort de rééquilibrage de ces dotations en faveur de certains territoires. En DRAC PACA, la dotation est de 749 000 € pour la relance du spectacle vivant et de 420 000 € pour la relance du spectacle vivant – Musique.

Ces crédits sont destinés aux structures et aux équipes fragilisées par la crise mais également à la relance de l'activité et à l'emploi artistique visant à renforcer la diffusion des spectacles.

Les crédits du Plan de relance permettront ainsi de favoriser :

- l'adaptation des projets artistiques à l'itinérance ou à des lieux non spécialisés dans la diffusion de spectacle vivant afin d'élargir les possibilités de diffusion et les publics visés,
- l'implication des structures de diffusion dans le renfort en coproduction d'œuvres en cours de création, la coopération et la mutualisation des moyens entre institutions et la circulation interrégionale des spectacles,
- l'accueil des artistes en résidences dans les labels et les autres lieux de diffusion.

Le Théâtre du Bois de l'Aune répond aux critères d'éligibilité au dispositif.

C'est pourquoi, en complément de sa programmation financée sur sa dotation initiale octroyée par la Ville et les subventions accordées par la DRAC PACA, la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône, le Théâtre souhaite solliciter une aide au titre du Plan de relance 2022.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 30 000 € maximum soit adressée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à encaisser les recettes correspondantes pour un montant maximal de 30 000 € ;
- **DIRE** que ces recettes seront affectées en dépense au budget de la Direction du Théâtre du Bois de l'Aune imputation 92314 611 5287 (n°Astre 8010) ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Élu délégué à signer tout document afférent à cette demande.

DL.2022-197 - DEMANDE DE SOUTIEN AU TITRE DU PLAN DE RELANCE 2022-DRAC
PACA POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

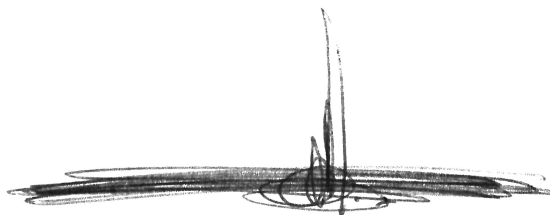
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/07/22
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»